



Yverdon-les-Bains, le 23 juillet 2025

Recommandé
Conseil d'État incorpore
Par sa Présidente Christelle LUISIER
Place du Château 1
1014 Lausanne

Ministère Public de la Confédération
Guisanplatz 1
3000 Berne
(Escroquerie et blanchiment des royalties)
<https://swisscorruption.info/dossier>

Avertissement

Responsabilité civile personnelle et délictuelle non négociable

Prise en charge de M. Vincent TARDY suivi par le « Dr » BERNSTEIN - UTAD

Madame, Monsieur,

Deux courriers <https://swisscorruption.info/vaud/2025-05-26-tardy.pdf> et <https://swisscorruption.info/vaud/2025-06-05-tardy.pdf> vous ont été adressés concernant la prise en charge de M. Vincent TARDY et force est de constater que vous vous foutez royalement de ma gueule ! La proposition qui a été faite à Vincent lors de sa dernière visite médicale, a consisté à ce qu'il accepte que je devienne son curateur (**sic !**)... Ceci juste pour vous démontrer la débilité des médecins de l'UTAD qui le suivent et qui savent pertinemment que je ne peux plus avoir aucun contrôle sur lui, qu'il est un électron libre dangereux et non maîtrisable et **qu'il n'est plus capable de reprendre seul le contrôle de lui-même, sans mise hors circuit du milieu.**

J'en arrive même à me demander si cette situation n'est pas recherchée pour me mettre en danger, voire me faire agresser sévèrement et son dernier passage chez moi ce matin même, tend à le démontrer. Je vous rappelle que j'habite au rez-de-chaussée côté rue du Canal et qu'il a tout loisir de rentrer chez moi par la terrasse, sans y être invité. Aussi, à dater d'aujourd'hui, s'il devait m'arriver quoi que ce soit, mes partenaires si je n'en suis plus capable, feront valoir une responsabilité délictuelle de **5'000 milliards** en lieu et place de celle de CHF 100 millions citée ci-dessous.

Sinon et après mûre réflexion, j'ai décidé de lier à la problématique du manque de suivi médical de M. TARDY et suite à votre volonté de ne pas vouloir le prendre en charge (ou est-ce de l'incompétence), une **responsabilité civile délictuelle de CHF 100 millions** sur l'Affaire des royalties, qui sera **non négociable** quand il s'agira de négocier la responsabilité cantonale de plusieurs milliers de milliards dans laquelle le Canton est engagé. Je vous invite à visiter les liens : <https://swisscorruption.info/avertissement> – <https://swisscorruption.info/vaud-corruption> <https://swisscorruption.info/dossier> – <https://swisscorruption.info/credit-suisse> <https://swisscorruption.info/rapport-cep> – <https://swisscorruption.info/geneve-corruption>, etc.

C'est sans délai, dès réception de la présente, que vous devez prendre en charge Vincent TARDY, subvenir à ses besoins et lui trouver un logement **s'il n'est pas placé en institution**. J'attire tout particulièrement votre attention sur le **courrier du 5 juin 2025** cité plus haut, transmis en réponse à votre demande de curatelle ! D'autres conditions quant à la responsabilité civile délictuelle dont il est question, ressortent du lien <https://swisscorruption.info/avertissement/#vd01>.

L'éloignement de Vincent de mon domicile doit être définitif **tant qu'il est consommateur de stupéfiants ou médicaments proscrits et n'a plus de contrôle sur lui-même** et il doit avoir l'interdiction de m'approcher ou de me contacter, ne serait-ce que pour préserver ma sécurité en fonction des menaces qu'il m'a faites si j'intervenais pour demander son éloignement. Ces menaces étaient sérieuses et oralement violentes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations.

Marc-Etienne Burdet